TRI ET LA VALORISATION DES BIODÉCHETS : CADRE RÉGLEMENTAIRE, ENJEUX ET SOLUTIONS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Face à la généralisation du tri et de la valorisation des biodéchets pour tous les producteurs de déchets organiques au 31/12/2023, de nombreux acteurs du territoire ne sont pas prêts. Collectivités, restauration, tourisme, établissements scolaires, GMS, etc. se posent des questions. Quelles solutions? Quelles aides? A qui s'adresser? Nous présentons le cadre et proposons des pistes de solutions.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier et comprendre les prochaines obligations en matière de tri et de valorisation des biodéchets dans le cadre de son activité
- Distinguer les différentes solutions possibles, les aides et subventions à mobiliser et les professionnels, prestataires sur le territoire .

CONTENUS

- Module 1 – Le cadre réglementaire pour les producteurs de biodéchets
- Module 2 – les enjeux liés à la valorisation des biodéchets
  Aspects légaux, administratifs, technique et pratiques sur le terrain
- Module 3 - Les solutions techniques pour valoriser ses Biodéchets
  Bio-méthanisation ou Compostage?
  Gestion de proximité ou collecte séparée?
  Analyse SMART des différentes solutions
- Module 4 - l'exemple du compostage de proximité
- Conclusion / Évaluation
  Questionnaire d'évaluation.

FORMATEUR



Laurent DENNEMONT
Consulter le profil



DEVIS

LES TISSERANDS
FORMER - PARTAGER - ESSAIMER

Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures, sous réserve de places disponibles et de la signature d'une convention

ACCESSIBILITÉ

> Contactez notre référent handicap : lebon.christophe@hotmail.fr

Niveau : INITIATION

NOUVEAUTÉ

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
> Pédagogie active
> Intelligence collective
> Mises en situations
> Études de cas
> Supports num : MOODLE

PUBLIC CONCERNÉ
> Professionnels de la restauration privée et collective
> Collectivités territoriales
> Etablissements publics et privés

EVALUATION
> Questionnaire de positionnement
> Évaluation finale
> Questionnaire de satisfaction

PRÉREQUIS
> Etre impacté par l'obligation de tri et de valorisation des biodéchets

DATE ET DURÉE
> 1 journée de 7h
> Dates à définir

GROUPE
> 12 personnes max.

FORMAT
> En présentiel

LIEU
> A définir

TARIF
> 1.200€ tvac